Champlan (91) : un travailleur sans papiers écope de 5 ans ferme pour avoir poignardé l'un de ses collègues, aussi sans papiers et qui plus est compatriote marocain, avec un tournevis

14/09/2023 à 18h03



Le tribunal d'Évry a condamné mardi un jeune ouvrier à cinq ans d'emprisonnement pour avoir agressé à l'arme blanche l'un de ses collègues, dans la zone industrielle de Champlan, en mars dernier. (…)

(…) Dans ses premières déclarations, la victime assure qu'elle a été victime d'une chute. Le médecin de la Pitié-Salpêtrière n'est pas de cet avis. Selon ses conclusions, c'est bien une arme blanche qui a causé les graves blessures. Ayoub se livre, alors : **une dispute aurait éclaté avec un autre ouvrier, Marocain d'origine comme lui**, dans ce chantier sur lequel il travaille depuis deux jours.

Le second ouvrier l'aurait insulté, avant de sortir une bombe lacrymogène. **Ayoub aurait été aspergé de gaz au visage, puis frappé trois fois avec « une sorte de tournevis qui pique »**.

Une arme artisanale. L’enquête bascule en tentative de meurtre. Il faudra plusieurs mois aux gendarmes pour retrouver la trace de l’agresseur. Et pour cause : **victime et auteurs, sans papiers, travaillent sans avoir été déclarés par leur employeur.**

Les militaires identifient finalement Said E. L., renvoyé devant le tribunal mardi 12 septembre pour violences avec arme. À côté de lui dans le box, le chef de chantier, Yassine B., qu’Ayoub accuse d’avoir vu l’agression et ses blessures avant de quitter la zone. (…)

En fin de journée, le tribunal prononce contre Said E. L. une peine de cinq ans de prison ferme, conformément aux réquisitions du parquet d’Évry. (…)

(…) Le responsable, ici poursuivi pour ne pas avoir porté assistance à Ayoub, blessé, est finalement relaxé. Il pourrait toutefois retrouver le tribunal d’Évry dans les prochains mois.

Le Parisien